

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 26/2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Pour : 18

Contre : 4

(Messieurs Tinel, Gouasmi, Chazallet et madame Raynal)

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

L’an deux mille vingt-cinq et le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. PELLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – M. GRANDGONNET – M. CHAZALLET – M. GOUASMI

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CARNUS est représenté par Mme MOUSSU

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

M. TINEL est représenté par M. GOUASMI

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE –

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20250507-2620252AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Affichage : 27/05/2025



EMESY

OBJET : AP/CP RESTRUCTURATION DE LA SALLE COMMUNALE ET POLYVALENTE ANTOINE ROUX

Rapporteur : Arnaud Musemaque

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d’investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune d’étaler sur plusieurs exercices le paiement d’une dépense. Elle vise à planifier la mise en œuvre d’investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d’améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il est proposé de gérer la restructuration de la salle communale et polyvalente Antoine ROUX en AP/CP.

Vu la commission des finances en date du 17 mars 2025, le conseil municipal, après avoir ouï l’exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, décide **à la majorité** :

- D’adopter la création de l’AP suivante :

AP n°1	Restructuration de la salle Antoine ROUX - Chapitre 23	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)	
			2025	2026
		1 655 802,73 €	1 190 488,36 €	465 314,37 €

- D’affecter 1 190 488,36 € en crédit de paiement au budget primitif 2025. Les crédits seront affectés aux articles 2313.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

